TRENTIÈME ANNÉE. — N° 42. Le numéro 5 centimes. JEUDI 22 FÉVRIER 1900

Administration et Rédaction
19, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

O. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et Réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces LA LIGNE	Réclames LA LIGNE
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

Chaire de saint Pierre à Antioche.

Voir les **Dernières Dépêches** *en troisième page.*

Nouvelles du jour

Les succès des Anglais dans le Sud-Africain sont incontestables.

Pourtant, sont-ils aussi grands que nous l'assurent les télégrammes venus de Londres? Le général Cronjé est en retraite; mais cette retraite ne ressemble pas à la débandade d'une défaite. Il se replie en bon ordre, livrant des combats sur l'importance desquels nous ne sommes pas encore fixés.

La *Deutsche Zeitung* de Berlin prétend que lord Roberts a été obligé d'interrompre sa marche en avant au nord de la Modder, d'abord parce qu'on ignore les mouvements des Boers qui pourraient couper les différents corps anglais et les attirer dans un piège, et aussi parce que les rivières sont gonflées par les pluies et les chemins devenus impraticables pour l'artillerie. Hommes et chevaux seraient épuisés. La 6e division a demandé des renforts afin de s'emparer de collines très fortement occupées qui commandent la route de Bloemfontein et arrêtent la marche de Kelly-Kenny.

Dans le Sud de l'Orange, les Anglais ont repris Dordrecht, à l'est de Molteno; mais les Boers restent relativement nombreux dans la contrée et on s'attend à *ce qu'ils renouvellent leurs attaques afin* de forcer le général Roberts à revenir sur ses pas, tandis que le général Cronjé ferait volte-face et harcèlerait l'arrière-garde anglaise.

Ce plan des Boers réussira-t-il ? Il semble que non. Les Anglais ont maintenant des forces si considérables qu'ils peuvent se porter en nombre suffisant sur plusieurs points à la fois.

Buller retient entre Ladysmith et la Tugela le gros des forces du Transvaal, qui serait utile dans l'Ouest pour coopérer à la résistance de Cronjé.

Ladysmith reprend espoir. La garnison entend la canonnade de Buller et *elle a cru remarquer que les Boers se retiraient de certains points.*

On voit tous les jours mieux l'énorme faute que les Boers ont commise en ne tentant pas, il y a quelques semaines, au lendemain d'une défaite de Buller, de frapper un grand coup pour s'emparer de Ladysmith. Il va leur coûter cher d'avoir attendu, en fumant des pipes, que la ville voulût bien se rendre.

***

On télégraphie de Rome à l'*Univers* que la nouvelle d'après laquelle le gouvernement français demanderait au Saint-Siège de réclamer leur démission à Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et à Mgr Cotton, évêque de Valence, est controuvée.

Ce qui a pu donner naissance à cette rumeur, c'est que l'évêque de Valence a déjà plusieurs fois parlé de son intention de démissionner pour cause de santé. Mais cela ne se rattache en rien aux derniers incidents.

D'autre part, il ne faudrait pas, du fait que Rome n'a rien reçu d'officiel de Paris, conclure que le ministère Waldeck-Rousseau ne tente rien actuellement contre les évêques qui lui ont déplu. Il *peut se remettre du soin de persécuter* habilement à M. Dumay, qui dirige au nom de la franc-maçonnerie l'administration du cultes en France.

Ce sectaire affable vise principalement, dit-on, le vénérable cardinal-archevêque de Paris.

***

Le ministère de la guerre de Saint-Pétersbourg a donné les ordres les plus précis de garder le secret sur tout ce qui concerne les mouvements des troupes russes au Caucase et dans l'Asie centrale. En conséquence, on vient de défendre aux journaux de publier aucun renseignement à ce sujet. Un avis semblable a été transmis à l'Agence télégraphique russe.

Pendant ce temps, la concentration des troupes continue. Le 7e corps d'armée est déjà arrivé au Caucase, de même qu'une division du 15e corps forte à peu près de 10,000 hommes.

***

Un journal a lancé la nouvelle que tous les consuls serbes en Russie ont démissionné. Cette nouvelle est inexacte. Mais comme il n'y a pas de fumée sans feu, voici ce qui a donné lieu à cette assertion :

Les représentants du gouvernement serbe à Saint-Pétersbourg et à Moscou *sont boycottés par la haute société* russe. Les rapports officiels entre le czar et le roi Alexandre, devenus pénibles par la présence à Belgrade de l'ex-roi Milan et par le procès des chefs radicaux qui étaient presque tous russophiles, ont leur répercussion dans l'opinion publique en Russie, où l'on considère comme un déshonneur de servir le gouvernement serbe actuel.

Une brochure épiscopale
SUR LES ASSURANCES

Mgr Egger, évêque de Saint-Gall et doyen *de l'épiscopat suisse, vient de* publier une brochure sous le titre : *Un mot sur la loi fédérale d'assurances contre la maladie et les accidents.*

Nous avons sous les yeux l'édition allemande. La traduction officielle française ne paraîtra que dans quelque temps. Nous nous empressons néanmoins de donner, par anticipation, une traduction de cet important document, qui est appelé à un grand retentissement. La compétence du savant prélat saint-gallois dans ces questions d'actualité, pour lesquelles il a pris si souvent la plume, ne sera contestée par personne.

Aussi bien n'avons-nous pas besoin *de dire l'impression que produira cette parole autorisée. Les arguments que* Mgr Egger puise dans les principes et les faits pour aboutir à une conclusion nettement favorable à la loi fédérale sont tellement nombreux, et présentés sous une forme si sobre, si calme et si mesurée que la conviction se dégage d'elle-même de ces pages puissantes.

Nous aurions voulu disposer d'assez de place pour reproduire, dès aujourd'hui, en son entier, cette étude magistrale. Mais les exigences du format nous obligent à la détailler à raison d'un chapitre par jour. Nos lecteurs pourront, plus tard, avoir tout l'ensemble sous les yeux en se procurant la brochure. Aujourd'hui, nous donnons *l'introduction et le premier chapitre.*

INTRODUCTION

Les notes suivantes concernant la loi d'assurances contre la maladie et les accidents sont destinées spécialement *aux catholiques. Je les adresse* à eux de préférence, parce que cela convient mieux à ma charge et parce que je prends en considération surtout les objections qui semblent se faire jour çà et là, parmi les catholiques, à l'encontre de cette loi.

On peut envisager l'assurance contre la maladie et les accidents sous différents aspects. Le point de vue qui touche de plus près le citoyen est celui de ses propres intérêts, car il se demande quels avantages et quels désavantages lui apporte la loi. Ce point de vue est admissible en tant que toute loi doit être juste et qu'il n'est pas permis de léser quelqu'un dans ses droits et dans sa propriété par des lois arbitraires et injustes. Mais ce serait une grande faute et il serait indigne d'un chrétien et d'un patriote de mesurer la valeur d'une loi à la seule échelle des intérêts personnels ou des suggestions de l'égoïsme. Au-dessus des intérêts particuliers il y a les intérêts généraux, et ceux-ci ne peuvent être sauvegardés sans sacrifices de la part des individus.

Pour concilier ces deux sortes d'intérêts, il faut les considérer à un point de vue plus élevé; il faut les voir avec les yeux de la justice et de la charité chrétiennes. Pour moi, autant que mes moyens me le permettent, j'ai examiné la loi sous les deux points de vue, et j'ai acquis la conviction qu'elle est conforme aux principes du christianisme, en même temps qu'elle respecte les intérêts de ceux auxquels elle est destinée.

I. La notion chrétienne des assurances

L'assurance contre la maladie et les accidents est la résultante naturelle des transformations que les conditions sociales ont subies dans les temps modernes. Autrefois, l'ouvrier faisait partie de la famille du patron, qui avait soin de lui dans les bons et les mauvais jours. On sait que la forme moderne du *travail industriel et professionnel a brisé* ce lien familial entre l'ouvrier et le patron. Cette séparation a pénétré jusque dans les milieux où les circonstances semblaient le moins la favoriser. Que l'on songe, par exemple, à la position sociale des ouvriers des métiers, ainsi qu'à celle de nombreux aides et domestiques, à la ville et à la campagne.

Le patron paye le travail et se considère comme déchargé, par le fait, de toutes autres obligations. L'ouvrier n'a d'autre ressource que le salaire reçu, lequel, souvent, suffit à peine au pain quotidien dans les périodes de santé.

Cette conception manchestérienne des rapports du travail et du capital a eu, d'un *côté, pour conséquence d'alléger le patron* d'une obligation sociale en le dispensant de prendre soin de l'ouvrier malade, et, de l'autre, elle a eu pour effet de détériorer les conditions d'existence de l'ouvrier. Il lui manque la prévoyance pour les jours de maladie, où il ne reçoit rien et où il dépense davantage. Sans doute, beaucoup d'ouvriers ne pratiquent pas toute l'économie désirable; mais c'est là encore une cause qui contribue à augmenter le mal. Le seul fait que nous ayons à considérer ici, c'est qu'une grande masse de travailleurs se trouve avoir besoin de secours dès qu'une maladie se déclare, si courte soit-elle. Si l'ouvrier, en outre, a une famille à nourrir, la misère entre bien vite dans le ménage à la suite de la maladie.

En ce qui concerne les accidents, il suffit de remarquer qu'ils se sont extraordinairement accrus dans ce siècle de la machine, à tel point que même les gouvernements imbus d'idées manchestériennes ont dû se résigner à légiférer sur la responsabilité civile et sur les assurances contre les accidents. La Russie elle-même, assure-t-on, prépare une loi sur *cette matière.*

Nous n'avons pas besoin de démontrer à des chrétiens que les nombreux ouvriers malades et victimes d'accidents doivent être secourus. Il ne s'agit que de savoir comment il faut s'y prendre. Quelques remarques sur ce côté de la question ne seront pas superflues. On peut mentionner trois manières de venir en aide à ces infortunes : l'assurance libre, la bienfaisance, l'assurance légale.

L'assurance libre serait le chemin le plus court et, autant que possible, elle ne doit pas non plus faire défaut. Elle n'a pas manqué, d'ailleurs, et elle a rendu des services très appréciables par les Caisses privées d'assurances contre la maladie. Mais l'expérience a montré, néanmoins, que ces institutions privées sont trop faibles pour résoudre le problème. D'abord il n'y a qu'un tiers des intéressés qui participent à ces assurances libres dont ils auraient grand besoin. Ensuite, la capacité de ces Caisses est insuffisante. M. le Dr Schuler, inspecteur fédéral des fabriques, a soumis à une enquête, en 1893, plus de 200 Caisses de *son arrondissement.* Chez 86 d'entre elles, les dépenses excédaient les recettes. Les 200 Caisses possédaient une fortune d'environ 2 ¾ millions, dont les intérêts servaient précisément à couvrir les déficits. Mais est-ce que leurs prestations correspondaient aux besoins ? C'est encore là une question. Les choses ne se passent pas mieux dans la Suisse française, bien au contraire. A la fin de 1892, le fonds total de la *Société de secours mutuels se montait* à 94,350 francs. Fin 1895, il n'était plus que de 67,102 francs. En 1893, le déficit de l'année atteignait 15,447 francs. En 1894, il allait jusqu'à 20,755 francs.

On pourrait multiplier ces exemples. Voilà ce que nous dit M. le conseiller national Kœchlin dans sa brochure sur le présent projet de loi fédérale. Il n'est pas douteux que l'initiative privée est insuffisante pour tirer de la peine les ouvriers malades.

Est-ce que peut-être la bienfaisance serait le moyen approprié, le moyen efficace ? Des considérations de fait autant que des considérations de principe nous obligent de répondre négativement à cette question. Sans doute, en fait, la bienfaisance déploie une grande activité, rend de nombreux services et ne sera pas non plus superflue à l'avenir. Mais il ne lui est pas possible d'embrasser *toute l'étendue de la tâche à accomplir.* En outre, il y aurait des objections de principe à élever contre l'assistance des pauvres, tant privée que publique, si l'on voulait s'en servir pour résoudre cette question. La bienfaisance est là pour des cas isolés, pour le soulagement des misères particulières. Mais ici il s'agit de la misère permanente de toute une classe de la société, qui sera bientôt la classe la plus nombreuse. Il ne saurait donc être question d'aumônes ; ce sont des droits que cette classe possède sur la société, et ce sont des devoirs qui incombent à la société envers ceux de ses membres qui sont moins favorisés du bonheur, mais qui n'en sont pas *moins dignes d'attention. Il faut garan*tir à toutes les classes de la société, de par le droit, une existence supportable. Voilà ce qu'exigent le christianisme et les intérêts bien compris de la société. Il ne doit pas y avoir dans une société chrétienne bien ordonnée une classe de gens dont la mendicité est la profession.

M. le professeur Dr Hitze, qui est bien le spécialiste catholique le plus versé dans les questions ouvrières, fait à ce sujet les remarques suivantes :

C'est une opinion aussi fausse en principe que naïve en pratique de craindre que l'assurance ne restreigne trop le champ de l'assistance volontaire et ne pose des barrières à l'action de la charité chrétienne. L'assurance est le seul moyen efficace d'assurer à l'ouvrier *son « juste » salaire, le salaire qui couvre « les* frais de production », c'est-à-dire qui suffit aux besoins de la vie. Renoncer à l'exercice de la justice pour donner plus de carrière à la charité chrétienne, ne répond nullement à la notion de l'Etat chrétien. Pratiquement, il restera toujours assez de misère, de souffrance et de malheur pour occuper surabondamment les bras de la charité chrétienne.

Dans le même ordre d'idées, nous rencontrons une autre objection. On prétend que l'ouvrier, déchargé de tout souci pour l'avenir, désapprendra la pratique de la prévoyance. C'est le contraire qu'il faut dire : L'ouvrier songera bien plus volontiers à l'avenir et se préoccu*pera beaucoup plus de l'amélioration économi*que de son sort et de celui de sa famille lorsqu'il se sentira, lui et les siens, à l'abri, du moins, des coups qui peuvent l'anéantir et lorsqu'il se saura protégé contre l'infortune extrême. Quelle envie, par exemple, l'ouvrier aurait-il d'économiser, sachant que, en cas de maladie grave, d'accident ou d'invalidité prématurée, etc. il doit quand même reprendre la besace du mendiant. Il se dit alors qu'il épargne en réalité pour le compte de l'assistance publique. Si, par contre, il peut compter, pour ces éventualités, sur une rente certaine, et s'il sait que ses économies lui serviront effectivement, alors il fera aussi plus d'efforts afin de pourvoir à la tranquillité de ses vieux jours et à l'avenir de ses enfants.

« Les enfants, dit-on, doivent prendre soin de leurs parents âgés, voilà qui est chrétien ». Or c'est exiger un certain héroïsme de demander à des enfants de renoncer à s'établir eux-mêmes pour l'amour de leurs parents, ou bien de se charger de leurs parents alors qu'ils ont à procurer le pain de leur propre famille. Cet héroïsme-là devient de plus en plus rare. (Hitze. *Staatslexicon de la Société de Guerres,* I, 317).

Si l'assurance libre et la bienfaisance volontaire ne sont pas les moyens propres à sauver l'ouvrier malade de la misère, il ne reste plus que l'intervention du législateur, l'*assurance officielle.* Bien que la tournure des choses pousse *sans relâche à user de ce moyen, on* rencontre encore néanmoins des catholiques qui y opposent diverses objections.

Sans doute, le Saint-Père, dans son Encyclique sur la condition des ouvriers, recommande en première ligne aux patrons et ouvriers de contribuer eux-mêmes par des mesures et institutions à faire disparaître le plus possible l'état de crise existant. Ce moyen, en effet, peut réussir lorsque les antagonismes sociaux ne sont pas trop accusés et lorsque l'esprit chrétien est encore assez fort pour les dominer. Mais où ces suppositions manquent, le moyen aussi refuse son service, et c'est malheureusement le cas sous l'empire du capita*lisme envahissant.*

Si le Pape ne dit pas expressément et directement ce qu'il y a à faire dans ce cas pour l'ouvrier malade, cependant on peut déduire facilement de l'esprit de l'Encyclique et de quelques passages de ce document pontifical un jugement sur les assurances contre les maladies. Entre autres choses, le Pape dit : « C'est, à proprement parler, le travail des champs, de l'atelier, de l'usine qui produit la prospérité dans l'Etat. La plus stricte justice exige donc que l'Etat s'occupe des ouvriers et leur assure une part convenable au gain du travail. Le travail doit leur procurer pour le logement, le vêtement et la nourriture un *rapport assez grand pour que leur* existence ne soit pas trop misérable. Si donc l'Etat, comme c'est son devoir, met tout en œuvre pour améliorer le sort de la classe travailleuse, il ne porte préjudice à personne; il rend, au contraire, un grand service à la généralité, qui a un intérêt spécial à ce qu'une classe dont les services sont si nécessaires à la prospérité de l'Etat ne traîne pas son existence dans la misère. » (*Encyclique du 17 mai 1891.*)

Evidemment, l'assurance contre la maladie et les accidents n'est que l'application, la mise en pratique du principe *exprimé dans ces paroles du Pape.* Si « l'existence de l'ouvrier ne doit pas être misérable », s'il « ne doit pas traîner son existence dans la misère », il faut nécessairement pourvoir à ses besoins pendant les jours de maladie. Dès lors, en « mettant tout en œuvre » pour améliorer cette situation malheureuse, après que les autres moyens se sont vérifiés impuissants, l'Etat ne fait que « ce qui est son devoir ». « Il s'agit d'une revendication de la plus stricte justice. » Le droit et le devoir de l'Etat de procéder *ainsi sont de toute évidence* pour un catholique.

On entend parler, ci et là, de la mission *sociale de l'Eglise en des termes tels* qu'on pourrait croire que tout ce qui se fait d'un autre côté est de nulle valeur. Encore ici, on pourrait se laisser instruire par le Pape. Le Saint-Père fait ressortir avec beaucoup d'énergie l'importance du rôle de l'Eglise pour la

question sociale ; mais il n'oublie pas, en même temps, de relever tout aussi vigoureusement la nécessité de la coopération de tous les facteurs de la société, en particulier de l'Etat. L'Eglise entretient dans son foyer le feu sacré de la charité chrétienne. Quiconque se réchauffe à cette flamme est capable de cette abnégation, de ce dévouement de soi-même, que nous reconnaissons et admirons dans les Ordres charitables. Lorsque l'Eglise peut exercer son empire sur les conditions sociales, elle sait leur imprimer une direction salutaire. Nous en avons un témoignage impérissable dans l'organisation ecclésiastique de l'assistance publique aux premiers siècles de l'Eglise. Mais, dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons pas, sur ce terrain, nous reposer exclusivement sur la puissance de l'Eglise. Nous devons, comme elle-même, être satisfaits que l'esprit de la charité chrétienne pénètre de plus en plus la société. Et alors il va de soi que les catholiques aient la mission et le devoir de propager cet esprit. Nous devons remercier Dieu, quand l'Etat montre de la bonne volonté à aller au devant de ce que cet esprit exige, et nous devons nous réjouir d'avoir en face de nous une œuvre à laquelle nous pouvons donner notre adhésion à la fois comme chrétiens et comme citoyens, comme catholiques et comme patriotes.

Par principe, les catholiques doivent être pour cette œuvre ; c'est dans l'esprit de leur religion et de leur Eglise.

Il ne reste plus qu'à se demander s'il y a, dans la loi, peut-être des dispositions spéciales qui la rendent inacceptable.

Les lecteurs sans doute ont déjà appris à connaître le projet d'assurances par les journaux et nous pouvons faire abstraction ici d'un exposé des dispositions de cette loi. Qu'il me soit donc permis de passer sans autre à l'examen de quelques avantages de la nouvelle législation, en même temps de quelques-unes des objections qu'on soulève contre elle.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Evêques autrichiens

Une conférence des évêques autrichiens aura lieu le 13 mars au Palais épiscopal de Vienne, sous la présidence de Son Em. le cardinal Gruscha. Les sujets importants à traiter dans une telle conférence ne manquent pas en Autriche.

Ecrologie

Un excellent catholique et un bon patriote autrichien, le comte Henri de Brandis, membre de la Chambre des Seigneurs de Vienne, est mort à la suite d'une pleurésie, à l'âge de 78 ans. M. de Brandis avait été, avec le comte de Pergen et Léon de Thun, un des premiers promoteurs du mouvement catholique en Autriche et il ne voyait le salut de son pays que dans un attachement inébranlable à la Papauté et à la Maison de Habsbourg Ancien élève des Jésuites, et resté leur ami, il fut assisté à sa mort par deux Pères de la Compagnie.

On annonce, en outre, la mort de M. le Dr Stœger, doyen du Chapitre de Vienne, qui s'était spécialement consacré aux œuvres en faveur de l'enfance abandonnée, et celle du P. Costa-Rosetti, S. J. de Presbourg connu dans le monde entier par ses écrits de philosophie et d'économie politique.

Mgr Anzer

Le Vicaire apostolique de Schantung, en Chine, Mgr Anzer, est arrivé à Rome. Mgr Anzer ira ensuite à Berlin pour y rendre compte de la persécution des chrétiens en Chine.

La santé du cardinal Ledochowski

Le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, qui s'était relevé de sa récente indisposition, est retombé malade et, cette fois, son état inspire des inquiétudes.

ÉTRANGER

La guerre du Transvaal

NOUVEAUX DÉTAILS

SUR LA MARCHE DE FRENCH

Entre le Riet et la Modder, les Boers attaquèrent *les flancs de la colonne anglaise*, mais l'artillerie anglaise obligea les Boers à battre en retraite. La colonne poursuivit sa marche en avant avec la plus grande rapidité. Les longues herbes, dont la plaine était couverte, prirent feu par accident, entourant les chevaux de flammes. Pendant la marche, beaucoup de chevaux sont morts de fatigue. Quand les Anglais atteignirent la Modder, ils découvrirent que les Boers avaient établi des retranchements sur la rive opposée. L'artillerie montée força l'ennemi à se retirer.

Pendant la marche de la colonne anglaise de la Modder vers le Nord, un vif engagement eut lieu. Les Boers lancèrent sur les Anglais des schrapnels avec une grande justesse de tir. Cependant, ils furent tournés. La colonne continua sa marche avec la même rapidité. Hommes et chevaux supportèrent cet effort avec une endurance étonnante A huit milles de Kimberley, la colonne communiqua avec la ville au moyen de messages héliographiques. Les Boers se dispersèrent devant les Anglais, qui pénétrèrent à Kimberley sans opposition.

Le général French fit une entrée triomphale dans la ville. La population entoura les troupes en se mêlant à elles et les acclamant avec des cris frénétiques.

UN TÉLÉGRAMME DE LORD ROBERTS

Le général Roberts a télégraphié du camp de Paardeberg, à 30 milles à l'est de Jacobsdal, en date du 19 : « Le chemin de fer pour Kimberley sera prêt aujourd'hui. Lord Methuen se rend immédiatement à Kimberley avec des renforts. De grandes quantités de provisions lui seront envoyées par le chemin de fer. Dordrecht a été occupé par les troupes du général Brabant le 18. »

NOTE PESSIMISTE

On télégraphie de Londres au *Temps* : « L'impression commence à devenir défavorable, au sujet de la poursuite de la colonne Cronje par le général French. Les cercles militaires craignent qu'il ne soit arrivé quelque accident aux troupes anglaises On renonce à comprendre la situation, qui paraît partout obscure et inextricable. »

LES OPÉRATIONS DU GÉNÉRAL BULLER

A la Chambre des lords, le marquis de Lansdowne, ministre de la guerre, a annoncé hier que le général Buller a occupé une position dominant Colenso, et que le général Hart a occupé Colenso après un léger engagement.

Pendant que le général Buller continue son mouvement à l'extrême droite, toutes les dispositions sont prises pour défendre les positions sur la gauche et, en général, toutes celles au sud de la Tugela, où les forces nécessaires ont été laissées. Des détachements isolés de Boers traversent le fleuve de temps à autre et tirent en s'abritant.

DANS LE ZOULOULAND

Le gouvernement anglais confirme que la tranquillité règne dans le Zoulouland. On assure que les Boers ont évacué Nkutu et Inkandle. Les forces principales se retireraient sur Dundee et Helpmakaar. Les Boers auraient laissé de petits détachements et deux pièces d'artillerie dans chaque magistrature.

UN SOURIRE DE SA GRACIEUSE MAJESTÉ

Avant de partir pour Windsor, la reine d'Angleterre a passé en revue, mardi matin, un bataillon de milice. Elle a dit, avec un sourire heureux, que l'on avait reçu dans la matinée de bonnes nouvelles du théâtre de la guerre.

APPEL SOUS LES ARMES

Le ministère anglais a publié une dépêche adressée par le secrétaire privé de la reine à lord Wolseley, et disant : « La reine, se rendant compte des mesures nécessaires pour la défense de l'Angleterre, est d'avis qu'il serait possible de lever pour un an des forces efficaces parmi les anciens soldats, afin de remplacer les troupes qui sont parties pour le Sud de l'Afrique. »

Le duel dans l'armée allemande

Il a été question, ces jours derniers, au sein de la Commission du budget du Reichstag, d'un duel qui a eu lieu entre deux officiers de la garnison de Mulhouse. L'officier tué dans cette rencontre, un Bavarois, a été inhumé à Munich. A la séance de la Commission, M. Speck, député du Centre, a lu un rapport dans lequel il a fait allusion au passage d'une oraison funèbre, prononcée par le commandant Deimling, du 112e, qui aurait dit : « Le régiment t'est reconnaissant d'être resté fidèle aux principes dans lesquels il t'a élevé » Le ministre de la guerre a répondu que le pasteur ayant, dans son sermon sur le cercueil de la victime, flétri le duel en termes assez vifs, le commandant Deimling a cru devoir dire quelques mots d'éloge en faveur du défunt. Les paroles de cet officier supérieur ont été blâmées par ses chefs, qui lui ont d'ailleurs infligé une punition.

Un nouveau fusil

Au cours de la discussion du budget de la guerre à la Chambre française, le général Gallifet a dit que le général Deloye, qui a refait toute l'artillerie, vient, par une modification presque insignifiante, de doter l'armée d'un fusil qui sera en usage dans six mois, et qui est supérieur à tout ce qui existe actuellement.

A propos d'une querelle d'officiers

Le port de Bourgas, sur la mer Noire, vient d'être le théâtre d'une dispute sanglante entre deux officiers bulgares, qui a failli provoquer une crise ministérielle.

Ces deux officiers, l'un capitaine de réserve et agent d'une Compagnie de navigation russe, l'autre, lieutenant en garnison dans la ville, s'étaient querellés et injuriés pendant un bal. A la sortie, ils se retrouvent dans la rue. L'officier de réserve tira un revolver; le lieutenant l'imita, et, plus prompt que son adversaire, fit feu sur lui et l'étendit raide mort. Le préfet de la ville fit aussitôt arrêter le meurtrier; mais, appuyé par le vice consul russe de l'endroit, il ne voulut à aucun prix le remettre au commandant de la garnison, qui le réclamait au nom de l'autorité militaire.

Ce conflit causa une véritable échauffourée militaire. Officiers et soldats se rendirent devant la préfecture pour réclamer énergiquement leur camarade, tandis que tous les boutiquiers alarmés fermaient leurs devantures. Le préfet ne céda cependant que lorsque le commandant de la garnison lui eût notifié un ordre télégraphique du ministre de la guerre, qui l'autorisait à se faire remettre, par la force s'il le fallait, l'officier arrêté.

Le ministre de la guerre, M. Paprikof, n'a obtenu cet ordre qu'assez difficilement, et après avoir offert sa démission dans le cas où il ne lui serait pas accordé, ainsi que la destitution du préfet, soutenu par le ministre de l'Intérieur, M. Radoslavof.

Grève à Berlin

Huit mille ébénistes, à Berlin, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

A la Haute-Cour de Paris

Dans l'audience d'hier mardi, M. Marcel Habert a protesté contre le refus de délivrer un sauf-conduit à Déroulède pour venir déposer. Il a rappelé qu'il a été acquitté par la cour d'assises pour l'affaire de Reuilly, et a ajouté que les diverses manifestations de l'année dernière n'ont nullement été préparées. Il n'a jamais existé, dit il, d'entente entre Déroulède et les royalistes ; les membres de la *Ligue des patriotes* sont tous républicains.

Echos de partout

Une rivalité séculaire existe entre Marseillais et Bordelais. Mais on ne soupçonnait pas les Marseillaises capables de manger le nez des Bordelaises.

Deux femmes donc, l'une de Marseille, l'autre de Bordeaux, n'ayant d'ailleurs rien d'honorable ni l'une ni l'autre, habitaient à Paris le quartier Montparnasse et se détestaient cordialement.

A la suite d'une querelle plus violente que les autres, elles résolurent de se battre en duel, avec des témoins, comme les messieurs du grand monde.

Le témoin qui dirigeait le duel avait fait déposer aux deux adversaires leurs épingles à cheveux et leurs épingles à chapeaux. On ne devait faire usage que des ongles et des dents, sous peine de forfaire à l'honneur.

Ces dames se prirent donc corps à corps. La Bordelaise, plus forte, allait avoir le dessus quand, se reculant de plusieurs pas, et prenant son élan, la Marseillaise se précipita, bouche ouverte, sur le visage de sa rivale, et, d'un coup de dents sec comme une scie, lui trancha le lobule du nez, de telle sorte qu'il n'en resta que l'os. Le sang jaillit à flots, tandis que la Marseillaise, surexcitée, avalait le nez à jamais disparu de son adversaire.

Elle a été condamnée, pour ce fait, à dix-huit mois de prison.

Juste sévérité ! Mais les gens sensés se demandent pourquoi on ne condamnerait pas, à plus forte raison, les duellistes masculins qui remplacent la dent et l'ongle par l'épée ou le pistolet.

***

Un inspecteur de la Sûreté, à Paris, surveillait l'autre soir, rue de la Paix, *des individus* de mauvaise mine qui, avec une persistance singulière, rôdaient autour des voitures de maîtres arrêtées à la porte des bijoutiers et des couturiers.

Il vit bientôt trois de ces individus s'emparer d'une magnifique fourrure de zibeline laissée sur les coussins d'un coupé et se retirer sous une porte cochère, afin d'examiner le produit de leur vol.

L'agent de la Sûreté était seul. Que voulez-vous qu'il fît contre trois ? Comme le dernier des Horaces, il eut recours à un stratagème. Il rejoignit les voleurs, se donna comme un « confrère », amateur de belles fourrures à bon marché, et, finalement, leur proposa d'acheter l'objet.

Les filous, confiants en cet homme qui avait été témoin de leur vol et qui ne les avait pas fait arrêter, lui remirent la fourrure pour qu'il l'examinât. Dès qu'il l'eut dans les mains, l'agent s'enfuit avec précipitation.

Les trois malfaiteurs, qui n'admettent pas le vol à leur préjudice, se lancèrent à sa poursuite. Après plusieurs détours, l'inspecteur amena ses poursuivants dans la rue de Choiseul. Arrivé devant le poste de police établi en cette rue, il les fit arrêter par les gardiens de la paix

***

Les Anglais ont une foi imperturbable dans leurs triomphes futurs au Transvaal. Un journal de Londres met au concours la question suivante : « Tâchez de deviner le jour où le drapeau anglais flottera sur Prétoria ». Un prix de 250 livres (6250 fr.) est promis au concurrent perspicace qui résoudra la question.

DISCOURS DE COMBAT

PAR

Ferdinand BRUNETIÈRE

(1 vol. Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1900 ; — 340 p.)

Discours de combat : voici un titre qui sent la poudre ; et le livre étant signé de M. Brunetière, on devine s'il tient les promesses du titre. « Je n'incrimine rien ni personne : je cite et je déduis. Je combats. Je reçois autant de coups que j'en donne [1]. » Si M. Brunetière publie un jour la collection *de ses Œuvres complètes*, il pourra y mettre en épigraphe ces lignes qui sont de lui : elles en exprimeront bien la vive originalité de forme et de fond, l'allure toujours militante, la portée essentiellement active. M. Brunetière est beaucoup mieux qu'un simple « lettré » : il est avant tout un homme d'action, un soldat.

Et c'est pourquoi il est né, ou il s'est fait orateur. Le don oratoire a été de tous temps l'heureux privilège ou l'ambition secrète de tous ceux qui ont eu ou se sont donné pour mission d'agir par les idées sur leurs semblables. Ce don, peu d'hommes l'ont possédé aussi pleinement que M. Brunetière. Pour bien goûter chacun de ses articles, il faudrait, non pas les lire des yeux, mais les parler à haute voix. Et peut-être est ce dans ses conférences et discours, plus que dans ses livres, qu'il a donné toute la mesure de son rare et vigoureux talent.

Dans ce nouveau volume, M. Brunetière a recueilli les pièces les plus caractéristiques de son activité oratoire durant ces trois dernières années. *La Renaissance de l'Idéalisme, l'Art et la Morale, l'Idée de Patrie, les Souvenirs de l'âme française, la Nation et l'Armée, le Génie latin, le Besoin de croire* : tels sont les sujets sur lesquels il a successivement exercé sa verve passionnée et sa forte dialectique. Tous ces discours, à vrai dire, avaient déjà, sous des formes diverses, — articles de journaux, de *Revues*, de brochures, — été publiés quelque part. Mais, d'abord, l'auteur, en les réimprimant, y a « ajouté tout ce qu'il faut de notes pour les aggraver » ; et l'on sait tout ce que M. Brunetière sait faire tenir dans ses « notes » d'information érudite, d'idées pénétrantes et de mordante ironie. Puis, à les lire ainsi à la suite les *uns des autres*, on en comprend mieux l'inspiration commune et la signification générale : à travers la diversité des questions traitées, ce qui se dessine à nos yeux avec une parfaite netteté, c'est l'histoire d'une pensée et l'histoire d'une âme, qu'on sent au fond obsédée par le même problème, le problème religieux [2]. Et quand bien même ce problème, nous ne le trouverions pas posé, directement, et avec une acuité croissante, tout au début et tout à la fin du volume, — comme si l'orateur avait voulu nous marquer lui même par là le point de départ et le point d'arrivée provisoire de sa pensée religieuse, — il nous suffirait des cinq conférences intermédiaires pour avoir le droit de voir en elles comme les pièces justificatives d'une étape de l'une des évolutions intellectuelles et morales les plus instructives de cette fin de siècle [3].

[1] *Après le procès*, p. 28.

[2] On a dit de Spuller qu'il avait été toute sa vie obsédé par le problème religieux. Le mot est encore plus vrai de M. Brunetière.

[3] Presque le même jour où paraissaient, à la librairie Perrin, les *Discours de combat*, M. Paul

---

32 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

ANNUNZIATA

PAR

M. MARYAN

Quoi ! son secret est-il connu ? Annunziata pâlit, presque contente cependant, au milieu de son trouble, qu'on sache quelle est sa naissance. Mais ceci, Paule l'ignore, et, ouvrant violemment le livre, elle pose son doigt tremblant sur la première page.

— Annunziata !... Pourquoi avez vous trompé maman ?

Si Paule n'était si fort en colère, Annunziata n'aurait pu s'empêcher de *sourire*.

— Mais je n'ai souhaité tromper personne... j'ai été en tout dirigée par Sœur Serafina... C'est elle qui a parlé de moi à votre mère, et elle aussi qui, trouvant ce nom trop italien, attirant trop l'attention, m'a conseillé de le changer pour celui de Marie... qui est son synonyme, après tout. .

— Tout le monde ici n'ignorait pas ce poétique et gracieux prénom !... N'avez-vous pas honte de vos tromperies ?... Et nierez vous que vous connaissiez Guy d'Arhan, que vous traitez si bien comme un étranger ?

Annunziata était trop jeune, trop inexpérimentée, trop étrangère aux passions féminines pour attribuer à sa véritable cause cette explosion de colère que Paule, même violente comme elle l'était naturellement, eût contenue si elle n'avait été mue par un sentiment puissant et une jalousie furieuse. Elle savait seulement que la fille aînée de Mme Hambert ne l'aimait pas ; mais elle était aussi surprise qu'effrayée de ces reproches injustes et inconcevables.

— Je ne connaissais pas M. d'Arhan, dit-elle, essayant de dominer sa frayeur. Je l'ai vu une fois, quand j'étais enfant, dans des circonstances douloureuses qui me rendaient plutôt pénible l'idée de le rencontrer... Je crois, ajouta-elle, oppressée, que, pour une raison que j'ignore, ma présence vous est odieuse... Il vaut mieux que je parte...

Paule, soudain honteuse de son inexcusable mouvement de colère, sanglotait maintenant, les bras appuyés sur la table.

— *Est-ce que... votre mère désire* aussi me voir partir ? demanda Annunziata avec effort. Maintenant, je me souviens qu'elle a paru fâchée contre moi, ce soir... Je ne sais ce que j'ai fait, mais si l'on veut que je m'en aille, il ne peut me convenir d'attendre qu'on me renvoie...

Paule sanglote toujours sans répondre. Annunziata croit faire un rêve douloureux. Tout est ténèbres autour d'elle, et elle pense avec angoisse que tous les appuis humains sont des roseaux, que toutes les sympathies ne sont que caprices, et que jamais... jamais plus, elle ne se fiera à la bienveillance de personne...

Elle frappe à la porte du petit salon où Mme Hambert écrit.

— Puis-je vous dire un mot ?

Sa voix est si changée que Mme Hambert lève la tête avec surprise.

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-elle avec la nuance d'impatience qu'Annunziata a déjà remarquée.

— Je crois... je crains que ma présence ici ne soit plus désirée, et... et...

Elle fond en larmes.

Mme Hambert, hier encore, se serait émue. Mais un cœur maternel qui a été atteint peut devenir féroce vis à-vis de l'objet, même inconscient, qui cause sa peine, et elle ne ressent que de l'impatience devant les pleurs de cette enfant sans mère.

— Quelle est cette lubie, Mademoiselle ? Vous ai-je adressé un reproche ?

— Vous ne m'avez pas traitée avec.. votre bonté ordinaire, mais je n'aurais pas eu l'idée de m'en inquiéter si. .

— Parlez donc, à la fin !

Annunziata sèche tout à coup ses larmes, se redresse légèrement et redevient maîtresse d'elle-même.

— Voyez, dit-elle avec douceur, tout vous irrite malgré vous, même mon chagrin bien naturel. .

— Ne pouvez-vous admettre que les préoccupations d'une mère de famille assombrissent quelquefois son humeur ? réplique Mme Hambert, un peu honteuse de son emportement.

— Oh ! oui !... Mais il y a longtemps que je sais que Mlle Paule supporte avec peine ma présence, quelque inoffensive qu'elle soit, et ce soir... tout à l'heure, *elle m'a adressé des* reproches que je ne puis subir...

— Vous êtes susceptible, dit Mme Hambert, mordant sa lèvre. Jeune comme vous l'êtes, et dans une situation malheureusement dépendante, il vous serait peut-être utile de savoir supporter des reproches et d'en profiter.

— Même s'ils sont injustes, Madame ? demande Annunziata avec une douceur mêlée de fermeté.

— Enfin, que vous a dit ma fille ? s'écrie Mme Hambert, de nouveau impatientée, Vous attendez-vous, par hasard, à ce qu'elle vous fasse des excuses si elle a eu un accès d'humeur ?

La jeune fille lève sur elle ses yeux bruns, animés en ce moment d'une singulière énergie. Elle n'a plus peur, elle ne tremble plus ; le sentiment de sa dignité lui donne une tranquille assurance.

— Je crois, Madame, qu'il vaut mieux briser là... Si j'avais le droit d'en appeler à votre loyauté, je vous demanderais si, pour un motif que je ne connais pas, vous ne désirez pas mon départ...

Il y eut deux ou trois secondes de silence, puis Mme Hambert essaya de reprendre l'offensive, et de terminer l'affaire avec les honneurs de la guerre.

— Vous l'avez dit, brisons là... Je reste persuadée que vous cherchiez un prétexte pour nous quitter, et je pense qu'après ce qui vient de se passer et les paroles qui ont été échangées entre nous, il vaut mieux nous séparer... Vous aurez tout le temps nécessaire pour chercher une autre situation...

— J'aime mieux partir tout de suite, dit Annunziata joignant convulsivement les mains, je sais que Sœur Serafina me recevra...

— Comme il vous plaira, répliqua Mme Hambert. Tout de suite... cela veut il dire dans huit jours ou... demain ?

— Demain, si un aussi brusque départ ne doit pas vous gêner.

— Pas du tout... Seulement, je désirerais épargner à Andrée, qui est nerveuse, les émotions d'un adieu... Je l'emmènerai demain en voiture, et je me réserverai de lui apprendre votre départ

— Oh ! oui, c'est mieux ainsi !...

Elle était oppressée par les larmes qu'elle retenait, et l'idée de quitter Andrée déchirait son cœur ; mais elle ne voulait pas pleurer devant Mme Hambert.

— Celle-ci ouvrit le tiroir d'un petit bureau.

— Le mois expire demain... Il a été convenu avec Clelia que si vous partiez, votre voyage serait à ma charge... J'avais promis aussi de vous remettre un mois d'appointements si je vous renvoyais, mais je ne crois pas avoir la responsabilité de votre départ...

— Non, non, et je ne saurais accepter ce que ne m'est pas dû...

Elle hésita un instant, fit un effort pour surmonter son trouble, et dit :

— Je dois vous remercier pour toutes les bontés que vous avez eues pour moi

Mme Hambert ne répondit rien. Mais comme Annunziata quittait la chambre, elle céda au sentiment amer qui la dominait, et la rappela.

— Vous êtes très jeune et vous manquez d'expérience de la vie .. Vous êtes jolie, vous avez des talents, et peut être croirez-vous trop facilement à l'admiration et à.... l'engouement que vous pourrez inspirer... Craignez que ces *sentiments n'aient pas de durée, et que*, si vous avez l'imprévoyance ou l'égoïsme de consentir à une union disproportionnée, celui qui vous aura sacrifié sa carrière et sa situation ne vienne à le regretter et à vous en punir.

Les grands yeux de la jeune fille se levèrent sur Mme Hambert avec une expression de surprise si sincère, que celle-ci se demanda si elle était une coquette consommée, ou si elle avait réellement ignoré l'amour de Guy.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, Madame... Personne ne m'a jamais témoigné d'admiration, et je ne forme aucun rêve ambitieux...

— Tant mieux, dit froidement Mme Hambert. Il y a des hommes qui briseraient simplement leur vie en épousant une femme sans fortune et sans une position...

Elle n'osa achever. Il y avait sur le visage d'Annunziata une expression de fierté qu'elle ne lui avait jamais vue.

— Vous ne me connaissez pas... Adieu, Madame, et si un jour vous vous reprochez d'avoir été injuste envers moi, dites vous que je ne vous en veux pas...

(A suivre.)

Cette évolution, nous n'avons ni à la retracer, ni à l'apprécier ici. On sait d'ailleurs que, depuis le jour où le retentissant article *Après une visite au Vatican* fixait avec une force singulière les termes mêmes du débat, elle s'est dessinée et précisée toujours dans le même sens. Dans une conférence prononcée à Besançon le 19 novembre 1898, à l'occasion du VIIIe Congrès de la Jeunesse catholique, M. Brunetière, — et ce sont les lignes finales du présent volume, — s'exprimait ainsi : « Si quelques uns de ceux qui m'écoutent se rappellent peut être en quels termes, ici même, il y a bientôt trois ans, je terminais une conférence sur *La Renaissance de l'idéalisme*, ils reconnaîtront que les conclusions que je leur propose aujourd'hui sont plus précises, plus nettes, plus voisines surtout de l'idée qui vous a rassemblés en Congrès ; — et pourquoi, si c'est un grand pas de fait, n'en ferais je pas un jour un autre, et plus décisif ? » — Voilà certes un langage plein de promesses, et je plaindrais ceux qu'une déclaration de ce genre n'engagerait pas à lire le livre que M. Brunetière prépare, et qu'il annonce sous le titre significatif : *Sur les Chemins de la Croyance*.

On devine toutes les objections que cette attitude, *provisoire et en quelque sorte*, expectante, ne manquera pas de soulever de la part de ceux qui ne reconnaissent pas à une âme le droit de « se laisser faire par la vérité ». A ceux-là d'ailleurs M. Brunetière a déjà répondu dans une note qu'on ne saurait trop méditer : « On m'a dit : « Mais cette conclusion n'est-elle pas encore bien vague et bien flottante ? » et je n'en disconviens pas. Je ne puis pas « conclure » au delà de ce que je pense ; et j'avoue que, pour le moment, je ne saurais rien dire de plus affirmatif. Aussi bien celui-là ne serait-il pas un grand impertinent qui, dans un pareil sujet, se flatterait, je ne dis pas d'avoir atteint la vérité, mais d'avoir bien saisi sa propre pensée ? Il y faut du temps ; il y faut de la réflexion ; il y faut donc aussi des tâtonnements, plus d'une reprise ; et en ne concluant pas d'une manière plus ferme, c'est la possibilité de ces reprises et de ces tâtonnements que j'ai voulu me réserver. Mais, en ce cas, pourquoi parler, me dira-t-on peut-être ? Je réponds très simplement : Parce qu'au milieu de ces obscurités je crois avoir discerné deux ou trois points dont je suis sûr ; parce que nous ne pouvons savoir ce que valent nos idées qu'en les précisant pour nous-mêmes, par la parole et par la plume ; et enfin parce qu'on n'arrive à voir un peu clair en de certaines questions qu'avec le secours des lumières, — et des contradictions des autres [1]. »

Ailleurs, enfin, M. Brunetière a laissé tomber de sa plume un mot qui est peut-être la meilleure réponse qu'il puisse adresser à ses contradicteurs : « *Dans cette série d'études, a-t il dit, où nous voudrions, en même temps que notre examen de conscience, faire celui de quelques uns de nos contemporains* .... [2]. » C'est cela même qui lui donne, quoi qu'on ait voulu insinuer, le droit de penser tout haut, si je puis dire, de prendre le public comme confident de ses tâtonnements intellectuels, de ses efforts successifs pour atteindre le vrai. Cela est d'un noble et salutaire exemple. Et s'il est *si prudent dans son langage, si soucieux* d'avancer comme pas à pas, de bien éprouver, avant de s'y hasarder, tous les degrés de l'échelle qu'il doit gravir, de ne jamais, en un mot, rien avancer au delà de sa pensée actuelle, c'est qu'il sent bien qu'il a comme charge d'âmes, et que, devant peut-être entraîner dans son évolution d'autres intelligences avec la sienne, il leur doit de ne les engager et de ne les compromettre dans aucune aventure personnelle, et de ne jamais leur fournir que des raisons et des « conclusions » à peu près inattaquables. Ce sont là, je le sais, des scrupules qui paraissent avoir été de tout temps fort étrangers à Renan ; mais ce sera l'éternel honneur de Taine d'en avoir éprouvé d'analogues dans les dernières années de sa vie. Pour refaire l'œuvre du premier et pour continuer celle du second, M. Brunetière a eu raison de mieux aimer prendre pour modèle l'auteur des *Origines de la France contemporaine* que celui de l'*Abbesse de Jouarre*. Il ne lui a pas suffi de « vivre du parfum d'un vase vide ». Et, à ce titre, il est l'une des pensées les plus *représentatives* de ce temps. S'il dépasse un jour, ce que j'espère, le point de vue original, mais à la longue un peu ingrat, d'un simple *apologiste du dehors*, c'est peut-être lui qui nous donnera ce nouveau *Génie du Christianisme* qui doit « remplir tous *nos besoins*, *comme* dit *Pascal*, et qui, depuis vingt ou trente ans, s'élabore à n'en pas douter dans les profondeurs de la pensée contemporaine.

Victor GIRAUD.

Bourget publiait, de son côté, à la librairie Plon, le premier volume de ses *Œuvres complètes* ; et dans une courte, mais remarquable préface, définissant le principe et la méthode de son œuvre critique, il lançait dans la *circulation* ce mot, — destiné, je pense, à une durable fortune, — d'*apologétique expérimentale*, qui exprimait d'une manière si heureuse l'attitude qu'il avait voulu prendre, après Balzac, Le Play et Taine, à l'égard des questions qu'il se proposait d'étudier. Tous ces faits, toutes ces rencontres d'idées et d'aspirations et bien d'autres qu'on pourrait signaler, sont d'ores et déjà acquis à l'histoire des idées morales du temps présent.

[1] *Discours de combat*, p. 57.

[2] *La moralité de la doctrine évolutive*, p. 9.0

CONFÉDÉRATION

Double initiative. — La Commission du Conseil national chargée de s'occuper de la double initiative s'est réunie lundi après-midi, sous la présidence du colonel Gallati. Elle a eu une discussion de plusieurs heures et a continué ses travaux mardi.

L'élection du Conseil national d'après le système de la représentation proportionnelle a été repoussée par 7 voix contre 4 La discussion sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple, et sur l'augmentation de sept à neuf du nombre de ses membres, n'est pas terminée ; elle sera reprise pendant la session de mars de l'Assemblée fédérale.

Les membres de la Commission du Conseil national qui se sont prononcés contre l'élection proportionnelle du Conseil national sont MM. Gallati, Brosi, Bühler (Grisons), Hirter, Vincent, Gaudard et Hess. Les députés qui ont voté en faveur de la réforme électorale sont MM. Iselin, du centre, Bioley et S hubiger, de la droite, Huffmann, du groupe démocratique.

Militaire. — Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission sollicitée par le colonel August Rodoli de ses fonctions de chef d'arme de l'infanterie.

— Le colonel Georges Pauli, de Thoune, instructeur en chef des troupes d'administration, est classé au nombre des instructeurs invalides. Il continuera néanmoins à remplir le poste de commissaire des *guerres de la place de Thoune*.

— Le Conseil fédéral a nommé instructeur de tir de l'infanterie le lieutenant colonel Paul Schiessle, de Soleure, actuellement *instructeur d'infanterie de première* classe et remplaçant de l'instructeur de tir.

Jura Simplon. — Les recettes du Jura-Simplon en janvier 1900 se sont élevées à 2,143,000 fr., contre 2,163,000 fr., en janvier 1899. Les dépenses se sont élevées à 1,498,000 fr, contre 1,389 000 fr., soit un excédent de recettes de 645,000 fr., contre 779,200 pour la même période de l'année précédente. —

Le prix du sel. — Une assemblée de 250 délégués des Syndicats agricoles et fromagers du canton de Berne a décidé à l'unanimité de lancer contre la récente décision du Grand Conseil, au sujet de l'élévation du prix du sel, une demande d'initiative, tendant à ce que le prix du sel soit maintenu à 15 centimes le kilogramme.

Douanes. — Les douanes ont produit pendant le mois de janvier écoulé 3 millions 256,525 francs. Moins-value en comparaison de janvier 1899 : 42 836 francs.

Bétail étranger. — Le Conseil d'Etat du canton de Berne a interdit l'importation du bétail étranger dans le canton. Depuis une année, une seule maison avait encore l'autorisation d'en importer. Cette autorisation vient de lui être retirée.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Révolte d'éléphants à Londres. — Dimanche après midi, deux à trois mille personnes remplissant l'immense hall du palais de Cristal, à Londres, où la ménagerie Sanger donne en ce moment des représentations, furent tout à coup prises de panique et on les vit se sauver à toutes jambes. En même temps, du côté des cages, se faisait entendre un bruit formidable et confus, où dominaient les longs grognements aigus des chameaux et une espèce de *cri profond et rauque où tous ceux* qui avaient vu l'Inde reconnurent le barrissement de l'éléphant en colère. Or, ce n'est pas une mince affaire qu'une colère d'éléphant.

Vers quatre heures, Charlie, un des éléphants de Sanger, s'était mis soudain à maltraiter ses voisins, les chameaux, à coups de trompe et d'épaule. Archie, son camarade, piqué d'émulation, se joignit à lui. Les pauvres chameaux, battus, écrasés, poussaient des grognements lamentables. Deux gardiens essayèrent de maîtriser Archie. Il en saisit un et le broya contre un mur. L'autre put échapper. Puis Archie, satisfait, quitta l'enceinte de la ménagerie et entra *dans le grand hall du palais de cristal*, tout furieux, barrissant, brandissant sa trompe. Il ne vit qu'une mer de chaises renversées et les derniers spectateurs qui fuyaient. Sans daigner s'en occuper, il traverse la salle, sort dans le jardin, piétinant les bosquets, puis *renverse un mur de clôture et pénètre dans la* cour d'une propriété voisine qu'il met à sac.

Au lieu de sortir par la barrière, il soulève d'un coup et descelle vingt mètres de grille de fer, puis gagne au large. Dix minutes après il arrivait au grand trot à Penge, une localité au sud de Londres Sur son chemin, il arrachait, en passant, les jeunes arbres d'un seul coup de trompe et emportait en se jouant les grilles à deux battants des propriétés qui se trouvaient sur son chemin. Un couple d'éléphants bien dressés, lancés à sa suite pour le ramener, ainsi *que cela se pratique* chaque jour aux Indes, revinrent sans y avoir réussi.

Un peu plus tard, Beckenham recevait sa visite. Les forces de la police mobilisées ne pouvaient l'arrêter. Vers dix heures du soir, le télégraphe le signalait à Coperscope Road. Une escouade de gens montés, dépêchés par Sanger pour l'abattre, n'avait encore pu le rejoindre. Il a dû continuer de sévir pendant toute la nuit.

Quant à Archie, complice de la révolte de Charlie il était resté à l'intérieur du palais de Cristal, et c'est là qu'il donnait cours à sa mauvaise humeur. Une colère d'éléphant dans un palais de cristal ! On juge du dégât. Archie cassa tout. *Il en voulait surtout aux statues.* Dans la grande nef, qui en est bordée, il n'en laissa pas une intacte. A l'une il arrachait une jambe, à l'autre un bras. Il saisissait les gladiateurs de marbre par le cou et les brisait en mille miettes sur le sol. Quand, enfin arriva M. Sanger, Charlie, un peu calmé, cessait de broyer une tête de Vénus et labourait patiemment avec ses défenses le corps d'une pauvre naïade de plâtre qu'il avait arrachée à un groupe de fontaine.

On put le ramener. Pendant ce temps, des *messagers dépêchés à Londres avaient pu*, malgré le repos dominical, trouver quelques-uns des fusils spéciaux qu'on vend pour la chasse à l'éléphant. Charlie avait été enchaîné à un autre éléphant en attendant les instruments de sa mort. Il fallait, en effet, l'abattre — pour l'exemple et pour le public futur. Il fut déchaîné et placé seul au centre de l'enceinte. Les tireurs, abrités derrière des barrières, firent un feu de salve sur lui. La masse vacilla sur les quatre piliers qui lui servent de jambes, fut agitée d'un long frisson et s'abattit. Ainsi mourut *Charlie, victime d'un moment de colère*. Quant à Archie, il court encore.

Horrible exécution capitale. — On vient de pendre, dans la prison de Jersey City, (Etats-Unis) un certain James Brown. L'exécution a donné lieu à une scène terrifiante.

Brown s'est avancé vers l'échafaud, la corde au cou, entouré du bourreau et des shérifs. Sur son chemin étaient rangés les membres du jury qui l'avaient condamné et les personnes admises à assister à l'exécution. Le cortège arrivé à l'endroit de la pendaison, le bourreau a ajusté le nœud coulant et a lancé Brown dans le vide.

Mais le nœud s'était déplacé et, au lieu de se trouver derrière l'oreille, il était sous le menton. La mort de Brown a été épouvantable. Il est resté pendu 12 minutes et demie, pendant lesquelles *le supplicié s'est* débattu d'une façon atroce. Plusieurs des jurés n'ont pu supporter la vue de ces secousses horribles et se sont évanouis.

Magistrat arrêté. — M. Achille Multier, juge-doyen au Tribunal de Lille, et sa femme, ont été arrêtés sous l'inculpation de faux ayant pour but de s'approprier la fortune du fils d'un premier mari de Mme Multier. L'affaire cause un grand émoi à Lille ainsi qu'à Paris, où l'arrestation a eu lieu.

Brûlés vifs. — Dans un incendie, près de Louvain, les deux petits enfants d'un fermier ont été brûlés vifs.

Le même malheur est arrivé au Havre pour une pauvre vieille dame.

FRIBOURG

Concert. — Nous tenons à rappeler le concert que donnera demain soir jeudi *l'Union instrumentale*

Cette Société a fait tout son possible pour offrir à ses membres et à ses nombreux amis une soirée des plus attrayantes et nous ne doutons pas qu'un nombreux auditoire ne vienne applaudir et encourager les efforts de notre dévouée Société de musique.

Mises de vins. — Mardi après midi a eu lieu la mise de vins que l'Etat de Fribourg a récoltés en 1899 dans ses vignes de Faverges, d'Ogoz et d'Epesses.

Pour l'Ogoz (21,450 litres), les prix ont été pour le blanc, de 58 à 71 c ; pour le rouge, 41 ½ c. ; pour les lies, 18 ½ c.

Pour l'Epesses, les prix ont varié de 50 à 63 centimes.

Pour le Faverges (30,830 litres) les prix ont été, pour le blanc de 51 ½ à 80 cent., pour le rouge, 45 cent., pour les lies 23 ½ centimes.

Le bétail suisse et l'Exposition de Paris — Le Comité français des épizooties ayant maintenu ses exigences relativement à la participation du bétail suisse à l'Exposition universelle de Paris en 1900, les Comités des Fédérations suisses d'élevage de la race tachetée rouge et de la race brune, ceux des éleveurs du Simmenthal et ceux des éleveurs de la race de *montagne des cantons des Grisons et du* Valais ont déclaré refuser toute partie pation à l'Exposition. Dans ces conditions, le Conseil fedéral a autorité son Département de l'agriculture à décliner une participation *du bétail suisse à l'Exposition universelle* de Paris, et à interdire l'institution, sur le territoire suisse, d'une quarantaine sous la surveillance de vétérinaires français.

Foire-Exposition de Bulle. — Au sujet du concours de petit bétail de la Suisse romande qui aura lieu à Bulle les 2 et 3 mai 1900, il est rappelé que le délai pendant lequel les inscriptions peuvent être reçues expire le 1er mars.

Sont admises au concours les races ovine, *porcine et caprine*.

Les formulaires d'inscriptions sont à demander au commissaire général du concours, M. Aug. Barras, à Bulle.

(Communiqué.)

Cercle catholique de Fribourg. — 1er tirage des obligations du Cercle catholique effectué le 17 décembre 1899 :

Numéros sortis : 9, 18, 58, 116, 127, 178, 191 216, 236, 245, 292, 295

Les obligations sorties sont payables dès le 1er mars auprès du caissier du Cercle.

La Commission.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La guerre du Transvaal

Liverpool, 21 février.

On télégraphie de Washington à la *Liverpool Post :*

Le bruit court à Washington que l'Allemagne aurait l'intention d'intervenir dans la guerre sud-africaine. Elle en choisirait le moment de façon que la guerre ne puisse pas durer plus de deux mois encore. M. Hay, interviewé, a déclaré que l'Allemagne n'avait pas signifié cette intention aux Etats-Unis.

Londres, 21 février.

Un ordre du War Office invite tous les anciens soldats à rejoindre leurs corps pour un an ou pour la durée de la guerre.

Paris, 21 février.

Le *Petit Temps* dit que le bruit court à la Chambre des Communes que les troupes anglaises ont occupé Colenso ; les Boers battraient nettement en retraite. Le War Office ignore cette nouvelle.

Londres, 21 février.

Le feldmaréchal Roberts réclame l'envoi d'une quarantaine d'officiers.

Londres, 21 février.

Les journaux considèrent que la délivrance de Ladysmith n'est plus qu'une question d'heures.

Londres, 21 février.

Les journaux se préoccupent de la situation des généraux French et Roberts.

Londres, 21 février.

On télégraphie de Buluwayo au *Times* qu'un détachement de 400 hommes a attaqué dans la matinée du 12 un kopje occupé par les Boers, près de Krokodilspools. Il a été repoussé et a eu 21 blessés, dont deux officiers.

Londres, 21 février.

On télégraphie de Durban au *Times* que les Boers du Zoulouland se replient *sur Helpmekar et Dundee, laissant* une petite garnison à N'kutu.

Chambre des Communes

Londres, 21 février.

Séance du mardi 20. La salle est comble.

M. Thomas, libéral, dépose et développe un ordre du jour, réclamant une enquête complète sur la conspiration contre le Transvaal et l'incursion Jameson. Une *enquête minutieuse, complète, dit-il, se*rait dans l'intérêt de la nation, de la bonne réputation de la Chambre et de M. Chamberlain lui-même.

M. Samuel Evans, libéral, dit qu'il s'agit de savoir si les promoteurs du raid Jameson usèrent de leur influence pour empêcher la majorité de la Chambre de rouvrir l'enquête. M. Chamberlain s'écrie : « Je ne comprends pas. » M. Evans riposte : « Tout le monde comprend excepté Chamberlain ». M. Evans demande que M. Chamberlain s'explique sur le discours dans lequel il a déclaré que Cecil Rhodes n'avait rien fait qui affectât son honneur.

M. Chamberlain se lève. On lui fait une ovation. Il proteste énergiquement contre une nouvelle enquête qu'aucun fait nouveau ne justifie. Les documents publiés par l'*Indépendance belge* ont été refusés par tous les journaux anglais. L'orateur démontre leur inanité. Ils constituent une attaque personnelle pour l'empêcher de prendre part au règlement définitif de l'affaire du Transvaal.

La motion Thomas est rejetée par 286 voix contre 152.

Londres, 21 février.

La Chambre des lords a repoussé une proposition, combattue par le gouvernement, tendant à mettre en exécution le service militaire obligatoire.

Paris, 21 février.

La maréchale de Mac-Mahon est décédée mardi soir, à onze heures.

Rome, 21 février.

Le ministre du Trésor, répondant à une question, dit que les recettes des sept derniers mois ont donné une augmentation de 24 millions par rapport à l'exercice précédent. Il estime que jusqu'à la fin de l'année il y aura 30 millions d'excédent. Le budget suffira à couvrir les dépenses de la guerre et de la marine. Répondant à M. Luzzatti, le ministre relève les bonnes conditions du Trésor ; aujourd'hui, après tous les paiements, il reste une disponibilité à l'étranger de 20 millions en or. A propos du programme financier, le ministre dit que le gouvernement n'augmentera pas les charges de contribuables et conclut que l'équilibre du budget est assuré ; le gouvernement est d'accord pour maintenir cet équilibre. La séance est levée.

Calcutta, 21 février.

La misère augmente aux Indes.

Francfort, 21 février.

On télégraphie de Strasbourg à la *Gazette de Francfort* que la *Metzer Zeitung* dit qu'on considère comme absolument certain qu'une Faculté de théologie catholique sera créée à l'Université de Strasbourg. Le Grand Séminaire de Strasbourg serait supprimé.

Paris, 21 février.

Le Sultan a conféré à Mme Loubet le grand cordon du Nicham-y-Chefkiat.

Montreux, 21 février.

Un violent incendie, dont on ignore la cause exacte, mais dû, on le suppose, à un court-circuit, a éclaté, peu après minuit, dans les dépendances de l'usine de la Société électrique Vevey-Montreux. On a pu se rendre rapidement maître du feu ; les dégâts sont cependant très grands. Toutefois, les machines et les installations électriques ont été épargnées et l'exploitation ne souffrira pas de cet accident.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observatoire de l'Ecole de Pérolles, près Fribourg

Altitude 636m

BAROMÈTRE

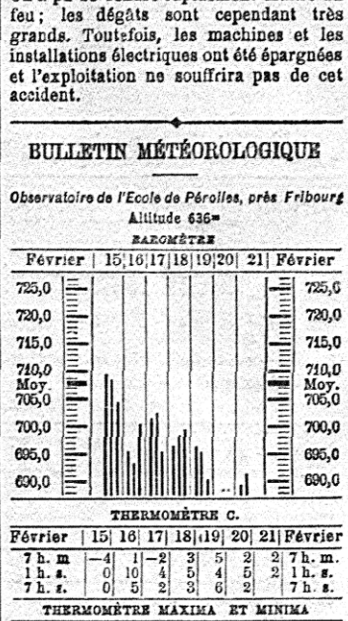

THERMOMÈTRE C.

Février	15	16	17	18	19	20	21	Février
7 h. m	—4	1	—2	3	5	2	2	7 h. m.
1 h. s.	0	10	4	5	4	5	2	1 h. s.
7 h. s.	0	5	2	3	6	2		7 h. s.

THERMOMÈTRE MAXIMA ET MINIMA

Maximum	1	10	5	6	9	7		Maximum
Minimum	—4	—3	—3	1	0	0		Minimum

HUMIDITÉ

7 h. m.	85	94	97	83	84	98	85	7 h. m
1 h. s.	70	97	81	62	88	95	90	1 h. s.
7 h. s.	75	75	65	65	80	92		7 h. s.

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Monsieur Ernest DE CHOLLET

aura lieu à l'église Saint Nicolas, le jeudi 22 février, à 8 ½ heures.

R. I. P.

NOTRE PLUS DANGEREUX ENNEMI

Le matelot dont nous publions la lettre, l'a échappé belle. A bord du *Charlemagne*, il a été attaqué par l'ennemi le plus redoutable et lui-même va nous raconter comment il a pu se sauver de dangers plus redoutables que ceux de la guerre.

Brest (France) le 10 Juin, 1898.

Messieurs, je me fais un plaisir de vous informer des excellents résultats que j'ai obtenus, grâce à l'emploi de votre bienfaisante Emulsion Scott.

En 1891, je fus atteint d'une grave bronchite *qui nécessita un long* séjour à l'hôpital et depuis cette époque, je souffrais tous les hivers de cette affection, devenue chronique.

Monsieur EVEN

J'étais en outre atteint d'une anémie très prononcée, je n'avais aucun appétit ; je toussais continuellement ; j'étais d'une extrême faiblesse, et le mal empirait de jour en jour, sans qu'aucun remède puisse mettre un terme à mes souffrances.

Ayant entendu vanter les vertus de l'Emulsion Scott, je commençai à en faire un usage suivi et l'amélioration qui se produisit dans mon état après quelques jours fut si évidente aux yeux de tous, que mes officiers eurent la bonté de me faire suivre, pendant quelque temps, l'emploi de votre excellente préparation.

Je ne tardai pas à être complètement remis, grâce à ses bienfaisants effets, et aujourd'hui, fort et bien portant, je me fais un devoir de vous adresser l'expression de ma bien sincère reconnaissance. — Signé : Ed. Even, à bord du *Charlemagne*.

Si l'Emulsion Scott réussit aussi brillamment, lorsque tous les autres remèdes échouent, c'est qu'elle réunit dans une même formule, admirablement scientifique, et sous une forme aussi agréable à prendre que *facile* à digérer, *l'huile* de foie de morue, la glycérine, les hypophosphites de chaux et de soude, c'est-à-dire précisément les agents les plus actifs contre le dépérissement, l'amaigrissement, la déchéance organique. En un clin d'œil, l'Emulsion Scott guérit les inflammations locales de la gorge et du poumon et relève la vitalité générale. Pour éviter des surprises exigez toujours la véritable Emulsion Scott, avec sur l'étiquette : un pêcheur portant sur le dos une grosse morue ?

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 50 centimes en timbres adressés à : MM. Scott et Bowne Limited, Chiasso (Tessin).

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette. — 3 grands prix, 21 médailles d'or, Hors concours

Achetez du Foulard-Soie!

Demandez les échantillons de nos **Soieries Nouveautés** de printemps et d'été.

Spécialités : **Foulards imprimés, rayés, cadrillés** et **soie écrue** pour robes et corsages à partir de 1 fr. 20.

En Suisse, nous vendons seulement *directement* aux *particuliers* et envoyons à domicile, **franco** de **port** les étoffes choisis.

Schweizer & Cie, Lucerne

Exportation de Soieries.

HERSES A PRAIRIES

Brevet N° 3407

Le meilleur système qui se construise ; forts cercles ronds, grande mobilité, dents remplaçables. *N° 1*, 60 kil., **65 fr.** ; *N° 2*, 70 kil., **75 fr.** ; *N° 3*, 84 kil., **90 fr.** ; *N° 4*, 100 kil., **105 fr.**

Rouleaux pour champs et prés, en fer forgé, très solides.

Pompes à purin insurpassées.

Semoirs à engrais, etc. 475

Demander les prospectus

J. Stalder, atelier mécanique, Oberbourg (Berne)

ATELIER DE SERRURERIE

Le soussigné informe l'honorable public qu'il s'est établi comme

maître-serrurier

RUE DU PROGRÈS — QUARTIER BEAUREGARD

Il se recommande pour tous les travaux de son métier. 416

Travail soigné. *Prix modérés.*

Aug. HOGG.

A LOUER

pour de suite ou le 25 juillet

UN BEAU LOGEMENT

de 5 pièces, belle cuisine, nombreuses dépendances.

Jardin, véranda. Situation au soleil. Vue ravissante. Eau et gaz. Chauffage central. Téléphone dans la maison.

S'adresser **Villa Perce-Neige, au Gambach.** 195

CHOCOLAT PH. SUCHARD CACAO SOLUBLE EXCELLENTE QUALITÉ PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT

MM. A. Glasson & Cie

A FRIBOURG

payent aux dépôts d'espèces :

4 ½ pour dépôts de 3 à 5 ans.
4 ¼ » » 1 et 2 ans.
4 % » remboursables après avertissement de 1 mois.
3 ¾ en comptes courants. H29F 80

Ivrognerie Guérison.

Je puis venir vous annoncer, à ma très grande satisfaction, que par votre traitement par correspondance, aussi inoffensif qu'efficace, j'ai été complètement guéri de ma passion pour les boissons alcooliques. Depuis que j'ai tout à fait perdu le goût de boire, ma santé s'est notablement améliorée et j'ai pris bonne mine. La reconnaissance que j'éprouve pour vous m'engage à publier le présent certificat et à donner des détails sur ma guérison, à toutes les personnes qui m'en parlent. Le succès de la cure que je viens de faire se propagera rapidement et fera du bruit, car j'étais connu pour être un buveur effréné. Toutes les personnes qui me connaissent, et il y en a beaucoup, seront étonnées de ma guérison et je ne manquerai pas de recommander votre procédé partout où j'irai, d'autant plus qu'il peut être appliqué à l'insu du malade. Militærstr. 94, Zurich III, le 28 décembre 1897. Albert Werndli. La signature de Albert Werndli a été légalisée. Par le syndic, Wolfensberg, substitut de préfet.

Adresse : « Policlinique privée, Kirchstrasse, 405, Glaris. »

Société coopérative de Fribourg

BOULANGERIE

Messieurs les actionnaires sont avisés qu'ils peuvent retirer le dividende de leurs actions à la Boulangerie, Grand'Fontaine, N° 18, à partir de ce jour jusqu'à **fin avril 1900** au plus tard.

Passé ce terme, le dividende reste acquis à la Société. 524-299

Au nom du comité-directeur :

Le secrétaire : **Gottrau.** *Le président :* **Corboud.**

L'ancien poste de Bellières

PRÈS CHATEL-ST-DENIS

situé sur le territoire vaudois, grande et forte construction, devant être surélevée de deux étages pour la transformation en **hôtel-pension : on écouterait les offres de location ou d'achat** par un preneur capable et sérieux pour que l'aménagement soit fait dans les conditions qui lui conviendraient. Entrée en jouissance en 1901 ou plus tôt si on le désire. Etant donnée sa position en pleine campagne, 100 mètres d'altitude, à proximité immédiate de la jolie ville de Châtel-Saint-Denis, avec sa belle église, sa réputation comme station balnéaire, système Kneipp et la construction très prochaine des lignes de chemin de fer Vevey-Châtel, Montreux-Châtel, Châtel-Palézieux lui assure, par cela et ces facilités futures de communication, un grand avenir et un beau rendement. 529

Eventuellement, on traiterait pour sa vente tel qu'il est.

Adresser les offres sous lettre C351, poste rest. *Clarens-Montreux.*

Institut de demoiselles **SCHÖNECK** **A WEGGIS** Sur le lac d. Quat.-Cantons

Cours de perfectionnement pour *la langue allemande*, la *tenue du ménage*, pour *la coupe et la couture* et tous les *travaux manuels*. Prix de la pension, par année scolaire, *400 fr.* Entrée à volonté. *Références de premier ordre.* S'adresser à **Mlle HAAS,** *institutrice.* Hc4150Lz 2734

CAISSE HYPOTHÉCAIRE CANTONALE VAUDOISE

dont l'intérêt du capital-actions de Fr. 12,000,000 est GARANTI PAR L'ÉTAT

EMISSION DE FR. 20,000,000 EN OBLIGATIONS

4 % jouissance du 1er mars

AU COURS DE 99 %

soit Fr. 495 par titre de Fr. 500
et » 990 » » 1000

Coupons semestriels d'intérêt payables sur les principales places suisses.

La souscription est ouverte les 22, 23 et 24 février, au siège principal, à Lausanne, chez ses agents et auprès des maisons de banques suivantes, où sont déposés les prospectus.

FRIBOURG : Banque cantonale. — Banque de l'Etat de Fribourg. — Weck, Æby & Cie. — Banque populaire suisse.

LUGANO Hôtel St-Gothard

Près de la gare

Magnifique situation, élevée, avec vue grandiose sur la ville, le lac, les montagnes. Maison confortable et tranquille. Cuisine excellente. Prix de passants modérés. Pension depuis 6 fr. Portier à tous les trains. 411

J. LANDRY, propriétaire.

LA SUISSE

SOCIÉTÉ

D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : LAUSANNE, Rue du Midi, 2

COMPTE 40 ANS D'EXISTENCE

La Suisse fait **tous** les genres d'assurances de capitaux en cas de décès.

La Suisse fait **toutes** les combinaisons de rentes viagères (immédiates, de survie, avec entrée en jouissance différée.)

La Suisse fait les assurances de dotations d'enfants et les assurances militaires de capitaux différés pour enfants.

La Suisse fait des assurances populaires, 200 à 2000 francs, avec ou **SANS EXAMEN** médical.

La Suisse achète les rentes viagères, les usufruits et les nu-propriétés.

La Suisse fait des **prêts hypothécaires sans délégations,** combinés ou non avec des contrats d'assurances.

La Suisse offre au public, **sans augmentation de primes,** des assurances **Accidents** combinées avec des assurances en cas de décès.

Tarifs avantageux. — Conditions libérales.

Pour prospectus, renseignements et offres de représentation dans les localités non pourvues, s'adresser à *M. Philipona, greffier,* à **Bulle,** *agent général pour le canton de Fribourg.*

Où achète-t-on aux plus bas prix et au mieux?

chez **Hans Hochuli,** zur Waarenhalle, **Fahrwangen**

aux prix étonnamment réduits suivants, mais seulement contre remboursement.

	Nos	Fr.
Bottes de travail, prima, ferrées,	40-47	11.50
» amples tiges, prima, double semelle,	40 47	16.50
Souliers de travail, forts, ferrés,	40-47	5.70
» » cuir génisse, prima,	40 47	6 80
» à lacets, hommes, façon militaire,	40-47	7 90
» » » fins, » p. dimanche	40 47	8.90
Bottines à élastiques, hommes, prima,	40 47	7.90
» » fines, pour dimanche,	40 47	8.90
Souliers garçons, très forts,	30 34	4.—
» » » »	35 39	5.—
» de dames, hauts, ferrés,	36 42	5.50
» » » fins, pour dimanche,	36 42	6 90
» fillettes, » ferrés,	26 29	3.70
» » » fins, pour dimanche,	26 29	4.60
» » » » »	30-35	5.60
» » » ferrés,	30 35	4 70
» enfants, hauts,	18 20	1.90
» » »	20 23	2.80
» » » à talons,	22 25	3.30
» bas, dames, à lacets ou à boucles,	36-42	5.50
» » » très fins, à lacets ou à boucles,	36-42	6.90
» » hommes, à lacets ou à élastiques,	40 47	7.90
» » » très fins, à lacets ou à élastiques,	40-47	8.90
Pantoufles cuir, » très fortes,	40-47	5.70
» » dames, très fortes,	36-42	4.70
Chemises de travail, couleur, très solides,		1.65
Pantalons » toutes grandeurs, doublés,		3.50

Prix-courant détaillé franco et gratis par retour du courrier.

HANS HOCHULI, z. Waarenhalle. **Fahrwangen** (Argovie).

Vente totale de papiers peints

Pour cause de dislocation de mon magasin dans la nouvelle construction de l'Hôtel de la gare, Pilatusstrasse, je vends, jusqu'au 15 septembre, à des prix excessivement réduits, des papiers peints et bordures. Grand choix en nouveaux produits anglais, allemands et français. 290

M. Grüter, fils, maison spéciale pour papiers peints

LUCERNE, à côté de l'Hôtel Victoria, 2 minutes de la gare.

Adresse pour correspondances : *Grüter, Tapetenhandlung, Lucerne.*

Envoi d'échantillons franco

Vente juridique

L'office des poursuites de l'arrondissement de la Sarine fera vendre, à son bureau, le 24 de ce mois, dès 2 h., une part de succession évaluée à 3000 fr., une Obligation de 100 fr. de la Banque de l'Etat de Fribourg et un Acte de Revers de 550, portant intérêt au 4 ½ % l'an. 523-301

Fribourg, le 19 février 1900.

L'office des poursuites :
Alex. Gendre

Domestique

On cherche pour le canton de Vaud, un **jeune homme de confiance,** aimant les chevaux, pour soigner deux chevaux et faire léger service de maison.

S'adresser **Brasserie du Cardinal, Fribourg.** 531

Très belles pommes aigres

en corbeilles de 25-35 kil. Prix : 35 cent. le kil. 525

Oscar Winistœrfer, à Soleure.

A LOUER

au Boulevard de Pérolles, pour le 25 juillet, à la maison en construction à proximité de l'Université :

deux grands logements

aux 2e et 3e ét., composés chacun de 7 grandes chambres, cuisine, chambre de bains, buanderie, séchoir, cave et galetas, gaz, chauffage central, cheminée à feu.

Au 4e étage :

deux logements

de 3 grandes chambres, cuisine, chambre de bains, cave et galetas, buanderie et séchoir.

S'adresser à **M. Léon Hertling,** architecte, ou au propriétaire, **M. Ed. Hogg,** Vil à des Glânes. 11421F 353

Gaufrettes- 442-255
" Rooschüz "
le meilleur dessert!

Rooschüz & Cie, Berne

Se vendent partout

Sage-femme de 1er ordre

Mme DELECOSSE

Rue Pierre Fatio, 10, Genève

Etude en Suisse. — Etude en France

Soins spéciaux pour les maladies des dames. 51

Consultations tous les jours.

Correspondance et pensionnaires.

Téléphone 1129.

Pour cause de remise d'auberge, **à vendre** 473

l'orchestre automatique

du *Café du Théâtre*, à *Fribourg*.

S'adr. à **M. Albert Burry,** rue de Morat, 260, **Fribourg.**

Jeune fille

de 18 ans, de bonne famille autrich., intel., de bonne volonté et sûre, sachant l'allemand et l'ital., **cherche place** dans maison particulière, pour aider au ménage, où elle aurait l'occasion d'apprendre le français.

Offres sont à adresser à **Hans Gritscher, Lindau,** sur le lac de Constance. 486

A louer pour le 5 avril ou à la Saint-Jacques, un joli appartement au 3e : 3 pièces, cuisine claire avec eau ; galetas.

S'adresser à **Fels Guidi,** rue des Chanoines, N° 121. 161

MM. Weck, Aeby & Cie

FRIBOURG

paient sur dépôts d'espèces :

4 ¼ % pour dépôts à 5 ans.
4 % pour dépôts à 2 ans.
3 ¾ % pour dépôts à 1 an de terme.
3 ½ % pour dépôts en comptes-courants. 2336-1421

Mises publiques

L'office des faillites de la Sarine exposera en vente aux enchères publiques, le **samedi 24 février,** à 2 heures de l'après-midi, devant le magasin Besson, au Criblet, à Fribourg : 1 jolie voiture à ressorts, avec accessoires, 5 chars à pont, 2 traîneaux, 1 brouette, 1 hache-paille, 1 caisse à gravier, 2 bascules, 1 étau, 1 grande bâche, plusieurs outils, chaînes, chevalets, etc., etc. 522-297

A CÉDER

pour 14 fr. au lieu de 28 fr., les 8 volumes, entièrement neufs, des œuvres complètes de Shakspeare, traduction en français par Guizot. — S'adresser, sous chiffres H4500L, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne. 526

DOMAINE A LOUER

à Farvagny-le-Grand

Lundi 26 février, dès 2 h. du jour, à l'auberge de Farvagny-le Grand, le soussigné exposera en location, par voie d'enchères en mises publiques, pour le terme de neuf années, avec entrée en jouissance le 22 février 1901, son domaine, de la contenance d'environ 32 poses, en prés et champs de toute première qualité. Beau logement, deux granges, trois écurie, remises, situs au centre du village.

Les conditions seront lues avant les mises. 527-300

Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné.

Farvagny-le-Grand, 19 février.

Moullet Amédée, nég.

ON CHERCHE A LOUER

immédiatement

des locaux dans un quartier bien situé de Fribourg, pour l'installation de *bureaux techniques* devant occuper plusieurs pièces spacieuses et bien éclairées. *On cherche aussi,* si possible dans le même immeuble, sinon à Fribourg ou dans les environs, un logement de *six à huit pièces avec jardin.*

Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H535F. 435

Une bonne sommelière

cherche place pour de suite.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H599F. 476

SALON DE COIFFURE

Rue de Lausanne, 21

Se recommande, 382

Schaffenberger, *coiffeur.*

APPRENTI

La **Banque populaire suisse, à Fribourg,** cherche comme apprenti un jeune homme **intelligent** et **sérieux,** ayant reçu une *bonne* éducation et possédant une écriture convenable. 521

S'adresser, par écrit, à

LA DIRECTION.

Un hôtel de Fribourg cherche un

portier

intelligent, honnête et connaissant les deux langues.

Engagement à l'année.

S'adresser, par écrit, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H666F, en indiquant les références. 520

Géomètres

Dans un bureau du canton de Vaud, on recevrait plusieurs géomètres au courant des levers sur le terrain. *Indiquer âge et prétentions.* Offres sous chiffres C1790L, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne. 512

On demande un très bon

COCHER

pouvant faire un petit train de campagne ; parfaitement sobre ; pour le 1er mars. — S'adresser, par lettres, avec certificats, à **Mme Borel,** à **l'Eglantine, Morges,** Vaud. 514

Révocation de mises

La vente de bois de la commune d'Autigny, annoncée pour le **22 courant, n'aura pas lieu.**

Autigny, le 17 février 1900.

513-295 Par ordre :
Secrétariat communal.

Un maître-vacher

est demandé pour tout de suite. Inutile de se présenter sans d'excellents certificats. Fort gage.

S'adresser à **M. Charles Geissmann,** à Fribourg. 497

SAVON de l'HERMINE
Parfumé, Antiseptique, préparé par les
FRÈRES de PLOËRMEL
Le Seul réellement préparé par des Religieux.
Très recherché pour la Toilette. Il est souverain contre les Boutons, Rougeurs, le Hâle, les Gerçures, etc.
Demander Savonnette-Echantillon gratuite

au concessionnaire général pour la Suisse romande

Mo Demaurex

Article de chirurgie et d'hygiène.

Place de la Fusterie, 10, Genève.

En vente chez les principaux pharmaciens, droguistes, coiffeurs, etc. 415

A LOUER

plusieurs appartements.

S'adresser au **magasin Delaquis,** rue de Romont. 302

Bains du Boulevard

BAINS CHAUDS

Mercredi. Jeudi. Samedi.